



Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2021

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Marjorie DEFRETIN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Nadine DARCO ; Marie Laure DOXIN.

Excusés : Jean Marc MACKRE donne pouvoir à Marie-Noëlle LEBRUN

Absents : Eric MAJORCZYK

I. **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Marjorie DEFRETIN a été nommée secrétaire de séance.

II. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 8 JUIN 2021**

= > Adopté à l'unanimité.

III. **DELIBERATIONS**

1. **Retrait de la commune de Liez (Aisne) du SIDEN SIAN – Compétence défense extérieure contre l'incendie** = > Adopté à l'unanimité.

2. **Retrait de la commune de Guivry (Aisne) du SIDEN SIAN – Compétence défense extérieure contre l'incendie** = > Adopté à l'unanimité.

3. **Retrait de la communauté de communes du ternois du SIDEN SIAN pour le territoire de la commune d'Auxi-Le-Château (Pas de Calais) – Compétence assainissement non collectif**

= > Adopté à l'unanimité.

4. **Retrait de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole du SIDEN SIAN pour le territoire de Maing (Nord)– Eau potable**

= > Adopté à l'unanimité.

5. **CCCO – Attribution d'un fond de concours à la commune de Rieulay pour le fonctionnement du site « Les Argales »**

Le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution du fond de concours de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent d'un montant de 50 000 € au profit de la commune de Rieulay pour les charges de fonctionnement du site des Argales.

= > Adopté à l'unanimité.

6. Aide Départementale Villages et Bourgs – Voiries communales

Parmi les projets d'investissement envisagés au cours de l'année 2021-2022, le projet de réfection de voirie de la rue Jean Baptiste Fievet à Rieulay est éligible au dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) dans le cadre de son volet « Voiries communales ».

Le montant des travaux s'élèverait à 31 385.10 euros Hors Taxe, subventionné à 50 % par l'ADVB.

Considérant que le projet est conforme au dispositif ADVB, le Conseil Municipal s'est prononcé e faveur de l'opération « Réfection de voirie communale – Rue Jean Baptiste Fievet », et autorise le Maire à solliciter l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2021, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

= > Adopté à l'unanimité.

7. Attribution d'aide financière à l'économie d'énergie

Suite à l'examen des dossiers, il a été proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide aux économies d'énergie à :

- Monsieur Neve et Madame Ringeval pour l'installation d'un poêle à pellets ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur et Madame Guillaume pour l'installation d'un poêle à pellets ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur et Madame Pluquet pour l'installation d'une chaudière gaz à condensation ouvrant droit à une subvention de 300 euros,
- Monsieur Lucien Vasseur pour l'installation d'un poêle à pellets ouvrant droit à une subvention de 300 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

8. Attribution d'aide financière pour l'acquisition de véhicule électrique

Suite à l'examen des dossiers, il a été proposé d'attribuer une aide à l'achat de vélo électrique à :

- Monsieur Jean Michel Ludwiczak, ouvrant droit à une subvention de 100 euros,
- Madame Magali Dhaussy, ouvrant droit à une subvention de 100 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

9. Délibération modificative n°1 - Régularisation des écritures de frais d'études

- ✓ Crédits à ouvrir : (041) Chapitre 20– Article 2033 : + 864 €
- ✓ Crédits à ouvrir : (041) Chapitre 20 – Article 202 : + 864 €

= > Adopté à l'unanimité.

10. Délibération modificative n°2 - Régularisation des écritures de recettes 2020

- ✓ Crédits à ouvrir : Chapitre 13– Article 1342 : + 7500 €
- ✓ Crédits à ouvrir : Chapitre 13 – Article 1332 : +7 500 €

= > Adopté à l'unanimité.

11. Délibération d'ajustement d'emprunt et régularisation de chevauchement entre capital et intérêts sur les années antérieures

Il a été proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le comptable public à procéder à la régularisation des emprunts suite aux chevauchements constatés entre capital et intérêts sur les années antérieures pour les emprunts suivants :

- ✓ Année 2015 - Emprunt n° 7059964 :
 - Débit : Article 1641 : - 1 292.42 €
 - Crédit : 1068 : + 1 292.42 €

- ✓ Année 2015 et 2017 : Emprunt n° 7554164
 - Débit : Article 1068 : - 2 774.59 €
 - Crédit : Article 1641 : + 2 774.59 €

- ✓ Antérieure à 2008 : vu l'ancienneté de l'écriture, l'origine de l'erreur ne peut être déterminée, mais il convient de régulariser en autorisant le comptable public à procéder à l'opération suivante :
 - Débit : Article 1068 : - 4 945.35 €
 - Crédit : Article 1641 : + 4 945.35 €

= > Adopté à l'unanimité

12. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal, et ont pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1 911.90 €

Objet	Année	Nombre de titres	Montant
Service jeunesse (garderie, restauration, ALSH, et séjours Grangettes)	2014	10	370.7 €
	2015	6	387.62 €
	2016	5	256.30 €
	2017	6	168.9 €
Concessions / cavurnes	2017	1	180 €
	2018	2	240 €
Loyers	2012	1	0.01 €
	2017	1	0.01 €
	2019	1	308.39 €

Il a été proposé à l'assemblée délibérante :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 911.90 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public,
- D'autoriser approuver les admissions en non-valeur de créances présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal

= > Adopté à l'unanimité.

13. Tarification du nouveau colombarium

Suite à la réalisation d'un nouveau colombarium de 12 cases, dans le cimetière, il convient d'en fixer les tarifs.

En séance du 14 septembre 2007, le conseil municipal avait délibéré la location des cases aux tarifs suivants :

- Pour 30 ans : 750 €
- Pour 50 ans : 1 200 €

Il a été proposé à l'assemblée délibérante de maintenir la tarification du colombarium comme indiqué ci-dessus.

= > Adopté à l'unanimité.

14. SIGPH - Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités de l'exercice 2020 a été présenté sur table.

15. SMTD - Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités de l'exercice 2020 a été présenté sur table.

16. SIA - Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités de l'exercice 2020 a été présenté sur table.

17. Motion Urgences pédiatriques - Centre Hospitalier Douai

Monsieur le Maire a sollicité le Conseil municipal afin qu'il apporte son soutien à la motion suivante :

Les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai sont fermées depuis le 15 septembre 2021 : la nuit, le week-end et les jours fériés, par manque de personnel.

Cette fermeture est censée être temporaire mais personne ne peut dire quelle en sera l'échéance.

Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de fermer un service d'urgences pédiatriques dans un territoire rassemblant plus de 240 000 personnes. D'autant que le Douaisis est déjà marqué par des indicateurs sanitaires dégradés.

Nous affirmons l'urgence d'apporter des solutions concrètes pour rétablir une offre de soins globale nécessaire aux jeunes patients.

Le Conseil Municipal affirme sa solidarité avec les personnels dont le dévouement n'est plus à prouver. Il considère qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe soignante, pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions et sécuriser la prise en charge des enfants.

Il demande à l'Etat et à ses services en Région de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir sans délai un service d'urgences pédiatriques ouvert jours et nuits, week-end et jours fériés.

Le Centre hospitalier de Douai est l'établissement pivot de notre territoire, il est urgent qu'il puisse bénéficier de moyens exceptionnels pour garantir une offre de soins à la hauteur des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette motion de soutien au service d'urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Douai.

18. Questions diverses

Madame Doxin est intervenue au sujet de la prolifération des chats errants à Rieulay et souhaiterait la signature d'une convention avec l'association Liberty cat pour prolonger l'action de SOS Moustache initialement engagée, afin d'éradiquer cette prolifération.